

Emplois CPS, DISI, Domaines Enfin une audience pour avoir des réponses ... et de nouvelles interrogations ...

A l'occasion du Comité Technique Paritaire Départemental Emplois de janvier 2011, correspondant au PLF 2011, la CGT Finances Publiques 31 suit de prêt les emplois budgétaires des deux filières.

A ce titre, nous avons révélé plusieurs litiges sur les emplois dans le cadre des PLF 2011, ce qui se réitérera pour le PLF 2012.

Après avoir adressé une lettre ouverte au Directeur Régional des Finances Publiques le 21 juin, ce dernier a émis le souhait de rencontrer la CGT Finances Publiques le mardi 26 juin pour convenir de la méthode pour la réponse aux diverses questions, notamment celles relevant de l'emploi. M LE FLOC'H-LOUBOUTIN devait répondre à la CGT lors du dernier CTL du 3 juillet.

En guise de réponse, cela a été un renvoi à la Centrale, par peur de perte de crédibilité!

C'est pourquoi, la CGT Finances Publiques 31 avait demandé audience au délégué interrégional pour avoir des réponses, en accord avec M RAMBAL (nº2 de la Centrale).

Au cours de plus de deux heures d'audience, des premières réponses sont apportées.

Emplois DISI

Le litige portait sur le transfert de 8 emplois budgétaires de dactylocodeuses de la DRFIP 31 vers l'ESI de Toulouse pour TAGERFIP au 31 décembre 2011.

D'une part, nous apprenons pour la première fois que les transferts se sont effectués sur la base de NOMINOE plutôt que l'ORE pour avoir des chiffres plus sûres en Centrale.

D'autre part, sur ces huit emplois, seuls sept sont arrivés à bon port.

Malgré la tentative de l'argument de « faute de frappe », après plusieurs explications, le délégué interrégional admet que les documents ne permettent pas d'éclaircir la situation. Il doit se rapprocher de la Centrale pour savoir où est parti cet emploi.

Toulouse, le 31 juillet 2012

Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne
Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane
31039 Toulouse cedex
http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr

Emplois CPS



Le litige porte cette fois sur le financement entre les emplois relevant des niveaux de la Centrale et du Local. La création des CPS est établie sur deux tiers d'emplois nationaux et un tiers local.

Après plusieurs explications, la DRFIP 31 a été prise « la main dans le pot de confiture » et a du rétablir la situation des emplois du CPS Relais de Toulouse.

Les documents que nous avions en notre possession ne nous avaient pas permis de relever les différentes réorientations des emplois CPS vers d'autres services de la part de la DRFIP 31. D'ailleurs, M LE FLOC'H-LOUBOUTIN suivait plus la CGT dans son raisonnement que le pôle transverse. Nos interlocuteurs du jour ont mis du temps avant de nous montrer que M LE FLOC'H-LOUBOUTIN s'était servi des emplois CPS pour les redistribuer dans d'autres services, fait qu'il avait commencé à admettre lors du CTL Emplois de début d'année et que nous avions révélé au titre du PLF 2008.

Au bout du compte, avant le passage de l'ORE à TAGERFIP, la Centrale a voulu rétablir la situation des emplois des CPS dans les différents départements de France concernés.

La DRFIP 31 a ainsi du redonner les emplois au CPS qu'elle avait prélevé pour d'autres services.

Emplois Domaines

Le plus ancien contentieux avec la DRFIP 31 et la Centrale : évaporation de 4 emplois sur les 11 emplois de la filière fiscale transférés vers la filière gestion publique. Révélé lors du CTPD Emplois de janvier 2011, ce dossier était le moins contesté. Pour preuve, un emploi a été redonné avant le passage à TAGERFIP au 31 décembre 2011 pour effacer une zone d'ombre du PLF 2008.

Pour les trois autres emplois en suspens, les deux Directions affirment qu'ils ont été supprimés au titre des PLF 2010 et 2011. De plus, selon le délégué interrégional : « 3 emplois supprimés correspondent à 10% des emplois globaux, c'est la moyenne des suppressions d'emplois. » Mais aucun document de justifie cela ...

Au final, tout ce travail conforte la position de la CGT Finances Publiques 31 qui a porté les revendications en matière d'emplois, de conditions de travail lors des deux derniers CTL. Nous ne lâcherons rien sur le suivi des emplois budgétaires, les emplois réellement implantés.

